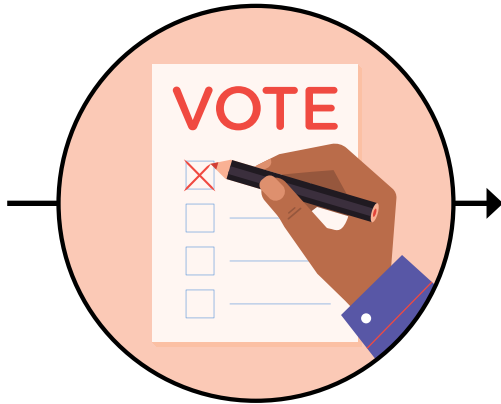


# Annexe D

## Document de cours : Les élections au Canada - infographie

QUI ORGANISE LES ÉLECTIONS?



Il existe trois paliers de gouvernement : le palier fédéral, le palier provincial et le palier municipal. Le Canada comprend également les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Les élections en Ontario sont organisées par Élections Ontario, un organisme indépendant.

**Fédéral** : Élections Canada

**Provincial** : Élections Ontario

**Municipal** : organisations et organismes locaux

Ces organismes ont pour mission d'organiser des élections justes et équitables pour tous.

OÙ VOTE-T-ON?



Le nombre de circonscriptions électorales est déterminé en fonction de la population. Dans chaque circonscription est élu un ou une fonctionnaire électoral qui représente un groupe de personnes.

**Fédéral** : de la côte est à la côte ouest, le Canada est divisé en 338 circonscriptions électorales fédérales.

**Provincial** : l'Ontario est divisé en 124 circonscriptions électorales provinciales.

**Municipal** : certaines municipalités sont divisées en quartiers.

## QUI PEUT VOTER?



Peu importe où tu vis, tu as le droit de voter si tu as plus de 18 ans et que tu es une citoyenne ou un citoyen du Canada.

## COMMENT VOTE T-ON?



Il existe de nombreuses façons de voter au Canada, que les élections soient fédérales, provinciales ou municipales. Il est notamment possible de :

- voter par la poste;
- voter par anticipation (lorsqu'on ne peut pas voter le jour du scrutin);
- voter le jour du scrutin dans un lieu de vote spécifique se trouvant dans ta circonscription électorale.

Après l'élection, certains fonctionnaires électoraux procèdent au dépouillement des bulletins de vote à la main, et d'autres utilisent des machines.

## POUR QUI VOTE T ON?



Le Canada est une démocratie représentative. Cela signifie que l'on vote pour quelqu'un qui nous représente au gouvernement lorsque des décisions doivent être prises.

**Fédéral** : au Canada, chaque circonscription électorale fédérale élit un député ou une députée à la Chambre des communes. Le parti qui compte le plus de députés élus remporte l'élection. Le chef ou la cheffe de parti devient le premier ou la première ministre.

**Provincial** : en Ontario, chaque circonscription électorale élit un député ou une députée à l'Assemblée législative. Le chef ou la cheffe du parti qui compte le plus de députés provinciaux élus devient le premier ou la première ministre de la province.

**Municipal** : les conseillères et conseillers municipaux, les maires et mairesses et les conseillers et conseillères scolaires sont élus.